



## **Communiqué de presse – 3 juin 2015**

### **L'UTP s'engage en faveur d'un fret ferroviaire compétitif et innovant**

**L'ensemble des acteurs ferroviaires, réunis au sein de l'UTP, souhaite une impulsion volontariste de l'Etat pour relancer le fret ferroviaire. Pour cette raison, le Conseil d'administration de l'UTP du 21 mai 2015 a adopté la position : « Pour un fret ferroviaire compétitif et innovant » et formule 8 propositions.**

En 2006, la France ouvrait son marché du fret ferroviaire à la concurrence et, aujourd'hui, plus d'une vingtaine d'entreprises ferroviaires opèrent en toute sécurité sur le territoire national.

Au moment où plusieurs signaux défavorables - abandon de l'écotaxe, utilisation élargie des camions de 44 tonnes, baisse conjoncturelle du prix du carburant - viennent fragiliser la compétitivité du rail, le fret ferroviaire doit bénéficier d'une action forte et durable de la part du gouvernement.

Au moment où la demande de transport par train est forte, tous les acteurs se mobilisent pour la modernisation du système ferroviaire au travers de nombreuses actions collectives innovantes.

Pour ces raisons, l'UTP, qui rassemble tous les acteurs ferroviaires, souhaite que la relance du fret ferroviaire devienne une priorité de l'économie nationale et de valorisation des territoires inscrite dans la dynamique européenne.

**Le Conseil d'administration de l'UTP a adopté, le 21 mai 2015, une position : « Pour un fret ferroviaire compétitif et innovant » qui décline 8 propositions.**

1. Saisir l'opportunité de la réforme ferroviaire et du prochain contrat de performance entre l'Etat et SNCF Réseau pour améliorer l'efficacité du système et formaliser les engagements du gouvernement en faveur du fret ferroviaire.
2. Tenir compte des spécificités structurelles de l'activité, et notamment de la précarité des sillons et de la part importante du travail de nuit, dans la négociation de l'organisation du travail de la future Convention collective nationale de la branche ferroviaire.
3. Rétablir la compensation fret sur le réseau national et l'associer à des objectifs de productivité et de performance du réseau.
4. Soutenir les entreprises ferroviaires dans l'acquisition des matériels indispensables pour répondre aux nouvelles réglementations européennes.
5. Faire évoluer le cadre réglementaire français afin d'augmenter les possibilités capacitaires et réduire les coûts d'exploitation
6. Développer et valoriser la proximité ferroviaire pour relever les enjeux d'innovation logistique et de croissance.
7. Tirer parti des technologies numériques pour gagner encore en productivité et en sécurité et pour relever les enjeux de performance.
8. Procéder à une nouvelle analyse économique approfondie du projet EUROCAREX (1) pour tenir compte des nombreux acteurs français et européens et de leurs contraintes.

## **L'engagement de l'UTP en faveur du fret ferroviaire est motivé par des faits indiscutables et des constats éclairés.**

- Le fret ferroviaire est un marché à fort potentiel. A coût comparable, 95 % des chargeurs (2) privilégieraient le ferroviaire au transport routier. Les chargeurs restent en effet très attentifs à la sécurité et sont de plus en plus sensibles au développement durable.
- La France dispose de grands axes ferroviaires favorables au fret. Pour autant, en cas de travaux, il existe peu d'itinéraires alternatifs et des problèmes de capacité se posent quand le fret et le transport de voyageurs entrent en concurrence.
- Le fret ferroviaire valorise le tissu économique local et, ce faisant, il peut participer à soutenir la ré-industrialisation des territoires, à désengorger les itinéraires de transit routier et à réduire les émissions de CO2.
- Compte tenu de l'interdépendance des activités ferroviaires, le fret est indispensable à la pérennité du système ferroviaire national. Sa disparition reporterait l'ensemble des charges fixes du réseau sur le transport de voyageurs, déjà concurrencé par le covoiturage et, prochainement, par l'autocar.
- La modernisation du réseau national offre une opportunité unique à la France de développer de nouvelles fonctionnalités ou modalités d'exploitation pour maintenir la mixité des activités (fret et voyageurs).
- Le développement économique local, la survie de certaines activités économiques nationales et la sauvegarde du fret ferroviaire passe par le maintien du réseau capillaire.
- Le fret ferroviaire doit pouvoir placer le client au centre de son approche commerciale et répondre à la qualité de service - prévisibilité, coût, fiabilité, réactivité, et flexibilité - attendue par ses clients. La modernisation du réseau ferré national doit le lui permettre, notamment grâce à une meilleure programmation et organisation des travaux, cœur de la concertation entre les entreprises ferroviaires et les gestionnaires d'infrastructures.

L'UTP poursuivra une action déterminée en faveur du développement du fret ferroviaire. Elle s'engage, avec ses adhérents, à évaluer et à élaborer les éléments essentiels d'un réseau permettant aux entreprises ferroviaires de proposer une offre fret optimale et adaptée aux attentes du XXI<sup>e</sup> siècle.

*(1) Le projet EUROCAREX a l'ambition de faire face à la pénurie croissante de créneaux aériens, plus spécialement la nuit, en transférant ce fret sur des rames à grande vitesse CAREX fédère les aéroports de Roissy, Lyon, Amsterdam, Liège et Londres.*

*(2) Source : baromètre Eurogroup Consulting, Journée européenne du fret ferroviaire 2015.*

**La position « Pour un fret ferroviaire compétitif et innovant » est consultable et téléchargeable sur le site de l'UTP : [www.utp.fr](http://www.utp.fr).**

### **Contacts**

Claude Faucher – Délégué général Tel. : 01 48 74 73 67.

Dominique Fèvre – Département Valorisation et Communication Tel. : 01 48 74 73 46.

Anne Meyer – Département affaires économiques et techniques Tel. : 01 48 74 73 28.

Valérie Beaudouin – Département Législation et affaires européennes tel. : 01 48 73 49.

L'Union des Transports Publics et ferroviaires (UTP) est l'organisation professionnelle regroupant les entreprises de transport public, les entreprises ferroviaires (fret et voyageurs) et les gestionnaires d'infrastructure en France. Elle représente la profession et défend les intérêts collectifs de ses adhérents auprès des institutions françaises et européennes. L'UTP incarne l'unité de la branche ferroviaire.

<http://www.utp.fr>